Trente-sixième année, N° 163. — Vendredi 14 juillet 1939.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	— »
Mortuaires	16 » »

La défaveur

—o—

M. Léon Savary vient, à son tour, dans la *Tribune de Genève,* de prononcer son jugement sur la défaveur, si nous osons nous exprimer ainsi, qui, de nos jours, entoure les fonctions publiques.

Condamnation sévère bien entendu, mais qui n'excède pas celle que nous avons émise bien souvent dans le *Nouvelliste.*

On sait notre estime pour le talent de notre confrère.

M. Savary, bien qu'évoluant dans les couloirs du Palais fédéral qui conduisent à la Salle du Conseil des ministres, garde sa pensée originale. Il ne s'égare pas trop dans les sentiers d'une politique officielle ou simplement officieuse.

Dans une de ses notes quotidiennes qui paraissent sous la rubrique *En passant,* notre ami, relevant un fait divers concernant un village neuchâtelois où l'on ne trouve pas d'homme qui veuille accepter l'humble mandat de conseiller communal, s'efforce d'égratigner les assemblées législatives dont le niveau intellectuel est tombé au-dessous de zéro.

Avec une spirituelle rosserie, dont il ne se défend que pour la mieux souligner, M. Léon Savary écrit :

« On rencontre présentement, au Conseil national, des gens qui n'auraient jamais eu la moindre chance d'être élus jadis, au temps où l'on votait pour des hommes et non pour des listes. Les bavards ignorants qui plastronnent et pérorent maintenant auraient fait tache dans le parlement du siècle dernier. Lorsqu'on relit les débats sur la question sociale, où prenaient la parole un Favo, un Python, un Decurtins, un Feigenwinter, on s'aperçoit combien le niveau intellectuel est inférieur en notre temps. S'il n'y a presque plus jamais de discussion élevée et passionnante, c'est parce que presque plus personne ne s'intéresse aux idées.

Or, c'est un cercle vicieux. Plus une assemblée dégénère, moins ceux qui seraient capables de lui redonner quelque lustre ont envie d'y siéger. Le mandat parlementaire, de la sorte, va de plus en plus fréquemment aux médiocres, aux politiciens professionnels, aux manitous de comités.

. . . . . .

Sans doute ne faut-il pas trop généraliser : il nous reste encore quelques magistrats, quelques législateurs intelligents et cultivés. Il y en a moins qu'hier, cependant ; et l'on doit craindre qu'il n'y en ait plus que demain ».

Nous avons quelque peu connu cette époque, ayant eu, à plus d'une reprise, l'honneur et l'agrément de nous être rencontré avec MM. Python, Decurtins et Favon et les ayant entendus au Conseil national dans des joutes oratoires qui tenaient à la fois de la sociologie, de la politique et du jardin de Bérénice.

C'étaient des merveilles d'éloquence.

On ne dira jamais assez que le revirement de la politique sociale dans notre pays remonte à cette époque-là.

Nous ne voulons pas être trop sévère, mais il est certain que la politique dite des vieux landammans se traînait dans des préjugés et des haines d'un autre âge.

Alors, après avoir fait un inventaire du passé, M. Python mit sa main dans celle de M. Favon et lui dit à brûle-pourpoint : « Et si nous sortions, enfin, de ces interminables discussions sur le cléricalisme et l'anticléricalisme pour prêter une oreille attentive aux clameurs des humbles, des travailleurs et empoigner les problèmes sociaux ? »

De part et d'autre, on se comprit généreusement, et c'est de ce temps-là que descendent des lois sociales sur le travail dans les fabriques quant aux heures de la journée, quant à la femme, quant à l'enfant et quant à la nuit, qui font à notre législation une sorte d'auréole.

Ça, ce fut vraiment de la régénération nationale.

Pour le contester, il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi.

Aujourd'hui, rares, très rares sont les hommes qui, au Parlement, savent s'affranchir du conformisme politique de commande.

Quand on pense que l'on n'arrive même pas à équilibrer un budget !

C'est l'irresponsabilité et l'incompétence qui règnent souverainement.

On n'a plus la force de s'opposer à rien, plus la force de donner un coup de barre.

Aussi les troupes de chaque parti sont-elles débandées ; aussi la politique pure finit-elle par écœurer le pays ; aussi la foi et la confiance s'évanouissent-elles.

Comment, dès lors, espérer la libération et le salut ?

Toutes ces choses-là, il faut les constater impartialement, sans cependant en exagérer les conséquences.

C'est bien l'attitude de M. Léon Savary qui, malgré tout, rencontre encore quelques hommes, quelques saints, dans les temples désertés du Parlement :

« Il suffit de comparer avec le passé, je veux dire avec ce qui se passait il y a quarante ou cinquante ans, par exemple, pour voir que le niveau de nos assemblées législatives a baissé. Considérablement baissé. Quand on en fait la remarque, on déplaît naturellement aux députés en fonctions ; mais outre qu'il leur est loisible de se tenir pour l'honorable exception et de se classer dans l'élite, il n'y a pas de motif de cacher ce qui est, par pure complaisance ».

Evidemment, il y a toujours des hommes qui adorent

... leur Dieu debout dans la tempête

mais on les compte sur les doigts.

Les inutiles, les conformistes, s'ils se connaissent comme tels, auront encore cette fiche de consolation que le royaume des cieux est promis aux faibles d'esprit.

Ch. Saint-Maurice.

Les incendies de récoltes au Maroc

18 personnes carbonisées - 40 indigènes disparus - 10 millions de dégâts

—o—

Une température des plus chaudes règne actuellement sur l'intérieur du Maroc, et les maxima suivants ont été relevés à l'ombre : à Settat 47° ; à Tadla 43° ; à Louis-Gentil 46° ; à Ben Guerir 47° ; à Marrakech 44° ; à Meknès 44° ; à Fez 45°. Sous l'effet de cette ambiance, les différents terrains paraissent brûlants et préparés à faciliter les incendies qui se déclarent nombreux.

Actuellement, un nouvel et grave incendie vient de se déclarer dans la région de Camp-Marchand. Activé par un vent violent, il prit les proportions d'une catastrophe qui vient de tourner au désastre. En voici les détails :

Alors qu'une première alerte venait d'être maîtrisée à temps, un deuxième incendie prenait naissance au nord de Souk-el-Tnine, sur les terres du caïd Bou Amor. Une équipe de géomètres au travail, prenait son habituel repos et les indigènes du groupe faisaient chauffer de l'eau pour boire leur thé lorsque les braises d'un réchaud de charbon de bois communiquèrent le feu à du chaume. Sous l'action d'un vent très chaud et assez fort, le chaume enflamma les récoltes et dès lors le sinistre se développa avec une rapidité déconcertante, sans que les secours puissent l'enrayer.

Toutes les récoltes se trouvant en bordure de la route 106, du kilomètre 131 à 135 furent la proie des flammes. Le vent éparpillait les flammèches qui communiquèrent le feu à d'autres récoltes environnantes. Ce fut bientôt un foyer couvrant six mille hectares que l'on enregistrait. Les secours parvinrent à s'organiser. Le contrôleur, M. Reig, aidé d'ingénieurs, de gendarmes et de colons, que secondaient de nombreux indigènes établissaient des tranchées pour protéger quelques fermes qui, grâce à ces travaux, purent être préservées de l'incendie.

Au cours de ces opérations de sauvetage, le courage des colons européens et indigènes fut admirable. C'est grâce à leur intervention rapide et raisonnée que de nombreux Marocains, hommes, femmes et enfants, purent être sauvés. Parmi les sauveteurs, le contrôleur Reig et un colon, M. Defontainieu, ont été brûlés gravement aux bras et à la poitrine.

Enfin, dans le courant de la nuit, l'incendie paraissait maîtrisé et il semble que l'on n'ait plus à craindre de retour offensif du feu. Mais le sinistre laisse un triste bilan dont le premier relevé se soldait par la mort de 18 indigènes, la plupart des femmes et des enfants surpris par la rapidité du feu. Au nombre des victimes, figure la fille du caïd de Camp-Marchand. Le nombre des blessés serait également d'une quinzaine.

A la suite d'un second contrôle, on a constaté une quarantaine de manquants, ce qui laisse croire à une prochaine augmentation du chiffre des victimes. Les troupeaux ont relativement peu souffert ayant été groupés en forêt au moment du sinistre. On estime les dégâts à environ dix millions.

A noter que, durant ces quatre derniers jours, c'est le troisième grand incendie qui se déclare, mais c'est le premier qui se solde par un nombre aussi grand de victimes. Deux autres incendies rapidement maîtrisés avaient carbonisé trois enfants indigènes surpris dans leur sommeil...

Un morceau de route disparaît

—o—

« Il s'est assis là, grand'mère ! Il s'est assis là ! »

Qui ne connaît le refrain de la célèbre chanson de Béranger ? L'aïeule parle à son petit-fils de l'empereur qu'elle a vu jadis, un jour où il entra dans sa chaumière. Et le gamin ouvre de grands yeux : il n'a, lui, jusqu'à présent, aperçu l'épopée impériale que dans le lointain de l'histoire et voici que l'histoire se rapproche pour devenir une série de faits matériels et vivants. Pour un peu, il s'étonnerait que l'empereur, qu'il n'a connu que par les livres et le maître d'école, ait existé en chair et en os sur cette terre : « En vérité, il s'est assis là, grand'mère ? Il s'est assis là ! »

Je me souviens, pour ma part, dans mon enfance, avoir éprouvé semblable impression à entendre conter les événements du passé, à les voir renaître par l'intermédiaire des vieillards qui les avaient vécus.

Cette espèce de gaze que le temps tisse fatalement entre l'Histoire et nous, se déchirait et je touchais au réel.

Et alors, je me posais invariablement un problème dans ma tête d'enfant : Les hommes de cette époque sentaient-ils qu'ils vivaient une époque historique, c'est-à-dire, comprenaient-ils que leurs gestes marquaient la fin d'une période et le commencement d'une autre ? Et dans quel état d'esprit agissaient-ils ?

* * *

Aujourd'hui, c'est pour notre propre compte qu'il faut nous poser semblable question.

Qui donc, en effet, hésiterait à le penser et à le dire : ne sommes-nous pas, pour employer l'expression vulgaire, mais si juste, à un tournant ? Un morceau de route disparaît et, sur l'autre versant, l'avenir échappe encore à nos regards anxieux.

Où allons-nous ?

Vous qui réfléchissez, écrivez de temps à autre votre journal ; écrivez-le sans phrases, à grands traits, par têtes de chapitres. Avec cela seulement, que de pages vous pourrez noircir !

Nous sortons à peine du bouleversement le plus effroyable que le monde ait connu et voici que les questions les plus graves s'agitent et s'entre-choquent, nationales et internationales, politiques et religieuses, sociales et économiques... « Attention, s'écrie Joseph de Maistre, quand Dieu frappe et détruit, c'est qu'il s'apprête à reconstruire ».

Soyons-en convaincus : les jours que nous vivons sont au premier chef des journées historiques.

Un avenir nouveau s'élabore.

Combien s'en rendent compte ?

Et cette interrogation une fois posée, tout de suite nous nous tournons vers la jeunesse.

N'est-ce pas vers elle que, d'instinct, on se penche comme si l'on pouvait lire en son âme les secrets du lendemain ?

Chez cette jeunesse, jeunesse intellectuelle ou jeunesse populaire, une solide élite se forme et grandit.

Il faut les faire, ces temps meilleurs.

* * *

N'est-ce pas le vieil historien Salluste qui disait : « L'Histoire est l'anecdote de quelques individus ». Il voulait montrer par là, dans la succession des faits, l'influence de quelques personnages.

De longs siècles plus tard, Carlyle reprenait la même idée quand il constituait sa théorie des héros... Les héros, c'est-à-dire les hommes qui préparent les événements, ou bien les dirigent, ou les utilisent. L'histoire est leur œuvre : ils la font pour le bonheur ou le malheur des siècles.

Non ! L'homme ne doit pas être le jouet passif de la fatalité : il garde l'éminente faculté d'agir. C'est dans cette mesure qu'on peut vraiment dire : « L'avenir est à nous. »

Certes, il n'est pas donné à tout le monde d'être un de ces héros dont parle Carlyle. Mais chacun de nous a son rôle à jouer suivant la place qu'il occupe.

Et il ne faut jamais cesser de croire à l'efficacité de l'effort, à la puissance de la volonté, à la récompense donnée au courage persévérant.

Ne l'oublions jamais.

Et les générations futures qui écriront ou apprendront l'histoire nous sauront gré de notre attitude à nous qui l'aurons faite.

H.

Les Evénements

Rien de nouveau

—o—

Rien de nouveau dans le conflit du Haut-Adige.

Les ordres d'évacuation des étrangers auraient été ignorés du ministère italien des affaires étrangères.

Ils seraient partis directement du ministère de l'intérieur dirigé par M. Mussolini en personne.

Pour le moment, notre représentant à Rome a demandé que si les Suisses de Bolzano doivent effectivement changer de résidence, ils ne subissent aucun préjudice économique. Cependant, même s'il est fait droit à cette requête, de grandes difficultés surgiront pour ceux qui voudraient rentrer en Suisse au lieu de s'établir dans une autre province italienne. On sait, en effet, que des prescriptions très sévères règlent le transfert des devises et des valeurs.

Rome affirme encore avoir agi dans le cadre de sa souveraineté en prenant des dispositions qui ne sont pas d'ordre juridique, mais militaire.

A Berne, cependant, on n'est pas disposé à considérer le traité d'établissement comme caduc ou inapplicable. Mais ira-t-on jusqu'à demander l'arbitrage ? Il faut attendre, pour répondre à cette question, le résultat définitif des démarches diplomatiques.

Nouvelles étrangères

Le pharmacien empoisonneur de sa famille

—o—

Le Parquet de Liège, Belgique, a délivré un mandat d'arrêt contre un jeune pharmacien de cette ville, Félix Peigneux, âgé de 29 ans, soupçonné d'avoir empoisonné sa femme et sa nouvelle fiancée, afin de toucher les assurances que les deux victimes avaient contractées.

C'est à la suite de la mort mystérieuse de la jeune fiancée que le Parquet ouvrit une enquête.

Aux dernières nouvelles, l'affaire semble de-

voir prendre encore de nouveaux développements.

Le Parquet de Liège vient d'apprendre, en effet, que le beau-père de Peigneux, M. Pholien, âgé de 70 ans, et un chef de gare retraité, M. Delree, âgé de 66 ans, qui habitaient tous deux chez les époux Peigneux, moururent en 1934, sans que rien pût faire prévoir leur décès soudain.

D'autre part, un beau-frère de Peigneux, M. Roquet, qui demeurait dans la région de Huy, a trouvé également la mort, peu de temps après le décès de Mme Peigneux, et ce dans les mêmes circonstances.

—o—

Celui qui laissa mourir de froid sa mère

Félix Desjardins, responsable, comme on l'a lu dans le « Nouvelliste » de ce matin, du décès de sa mère septuagénaire et qui comparaissait hier devant la Cour d'Assises de Seine-et-Oise (France) s'en est tiré, hélas ! à bon compte.

C'était pourtant là une affaire des plus rares qu'aient eu à juger depuis 40 ans les jurés de ce Tribunal.

La peine prévue par la loi était celle des travaux forcés.

Après le réquisitoire de M. le substitut Rolland, qui ne s'opposa pas aux circonstances atténuantes, Me Debrie, du barreau de Pontoise, présenta la défense de Félix Desjardins et sollicita un verdict d'indulgence.

Finalement il a été condamné à un an de prison avec sursis et à 100 francs d'amende.

—o—

Le trésor de Bilbao rendu à l'Espagne

La première Chambre de la Cour d'appel de Poitiers, France, a rendu cet après-midi son arrêt dans l'affaire du trésor de Bilbao. Le tribunal de La Rochelle avait ordonné la restitution aux banques qui en avaient opéré la saisie à leur arrivée à La Rochelle en mai 1937, de neuf mille caisses contenant des objets précieux et des valeurs envoyés en France par le gouvernement basque. La Cour a confirmé le jugement du Tribunal de La Rochelle et dit qu'il sera immédiatement exécutoire. Neuf mille caisses dont le contenu est évalué à 13 milliards de francs regagneront sous peu l'Espagne.

—o—

Un avion tombe, un incendie

Près de Séville, un avion de transport de la ligne Séville-Madrid est tombé, peu après l'envol, sur une fabrique de produits chimiques. Une explosion se produisit. Tous les occupants de l'avion ont péri. L'explosion a provoqué dans la fabrique un incendie qu'il fut difficile de circonscrire en raison du manque d'eau.

—o—

Sanglantes bagarres aux Etats-Unis

A Harlan Kentucky, une bataille rangée à coups de revolver a éclaté dans la matinée entre un détachement de la garde nationale et des mineurs en grève, à proximité de la mine de la « Mahan Elliston Coal Company ».

Au cours des bagarres, un mineur fut tué et trois autres blessés ; un membre de la garde nationale fut grièvement blessé.

Le gouverneur a ordonné l'envoi immédiat de renforts aux gardes nationaux, avec deux tanks et plusieurs mitrailleuses.

Nouvelles suisses

Le réquisitoire au procès des Infidèles

—o—

Le procureur général de la Confédération, M. Staempfli, a prononcé mercredi soir son réquisitoire au procès des « Fidèles Confédérés » à Zurich. Il a réclamé les peines suivantes : pour Frei, 3 ans de pénitencier par contumace ; pour le Dr Alfred Zander, 2 ans de prison ; pour Schaeppi, 13 mois de prison et 100 fr. d'amende ; pour Nikles, 13 mois de prison ; pour Derendinger, 5 mois de prison ; pour Sutz, 2 mois de prison ; pour Oberdörfer et Conrad Zander, chacun un mois de prison compensé pour ces deux derniers par la prison préventive. Contre Oberdörfer, il réclame trois ans d'expulsion, 5 ans de privation des droits civiques ; pour Nikles, Schaeppi et Derendinger, chacun trois ans de privation des droits civiques. Dans aucun cas il ne peut être question de sursis.

Schaeppi, Nikles et Derendinger seraient immédiatement arrêtés, sitôt que le jugement sera prononcé. Le Dr Zander se trouve déjà en état d'arrestation.

—o—

Le mauvais exemple d'un lieutenant

—o—

Devant le Tribunal militaire de la 2ème division A, présidé par le lieutenant-colonel A. Etter, grand juge, siégeant à Neuchâtel, a comparu le premier-lieutenant P., qui appartenant à une compagnie de couverture de frontière, s'est signalé à l'attention de ses supérieurs par de graves manquements. Souvent ivre, il a injurié les soldats et s'est laissé aller en leur présence, à des actes regrettables qui motivèrent un rapport sévère de son capitaine et valurent à P. d'être mis aux arrêts à Savatan.

Le premier-lieutenant coupable en conçut un vif ressentiment et, au lieu de se rendre à Savatan pour y purger sa peine, il s'arrêta à Neuchâtel, s'y enivra et se procura des cartouches pour — a-t-il dit dans plusieurs cafés de la ville — « descendre son capitaine et se suicider ensuite ».

Son attitude scandaleuse pour un officier fut signalée à la gendarmerie qui l'arrêta discrètement.

Le premier-lieutenant P. fut envoyé à Andermatt, en attendant que la justice militaire statuât sur son cas. A l'audience, il s'est dit victime d'une cabale de la part de ses camarades ; mais les nombreux témoins entendus ont été font sévères pour lui.

Finalement, après un tranchant réquisitoire de l'auditeur, major X. Neuhaus, et une habile plaidoirie de l'avocat du prévenu, premier-lieutenant de Perrot, le Tribunal a rendu le jugement suivant : P. est condamné à trois mois d'emprisonnement, dont à déduire 77 jours de préventive subis, à la dégradation, à trois ans de privation des droits civiques et aux frais.

—o—

Un car tamponne une auto

Mercredi, vers 17 h. 30, un car de la Société nationale des Chemins de fer français que conduisait le chauffeur Marcel Rapin, de Besançon, circulait dans la rue des Eaux-Vives, à Genève, se dirigeant vers les parcs.

A l'angle d'une avenue, le puissant véhicule tamponna par le flanc gauche une auto française. Le choc fut des plus violent. L'automobile fit un tête à queue et fut lancée sur un trottoir puis contre un garage. L'arrière de la voiture s'arrêta contre le mur.

Une des occupantes de l'auto, Mme Hermine Comte, âgée de 57 ans, domiciliée à Lyon, fut grièvement blessée. Le Dr Ehrat, qu'on avait fait demander, lui donna des soins dans une maison voisine, et diagnostiquant une fracture du bassin, des lésions internes et une fracture d'une épaule, il la fit transporter d'urgence à l'Hôpital cantonal.

Le conducteur de l'auto, M. Georges-Etienne Goux, directeur d'une agence de films à Lyon, n'a pas été blessé. Les autres occupants de l'auto étaient M. Henri-Clément Bouix, gendre de Mme Comte, secrétaire de presse (légèrement blessé au coude), Mme Suzanne Bouix, sa femme (contusions multiples) et une fillette de 10 ans, qui n'a pas été blessée.

Dans le car, personne n'a été atteint.

L'auto a subi de gros dégâts ; quant au car, il a été détérioré à l'avant.

Son chauffeur, responsable de la collision, a été inculpé puis relaxé.

—o—

La condamnation du jeune bandit

Le Tribunal de police du district de Lausanne a condamné à 8 mois de réclusion, sous déduction de 23 jours de prison préventive, à 10 ans de privation des droits civiques, et aux frais, Nicolas Schüpbach, 18 ans, apprenti boulanger qui, le 16 juin dernier, s'était introduit à Ouchy dans le magasin de Mlle Cruchon, et avait tenté de la tuer avec la clé de bicyclette. Mlle Cruchon avait réagi et donné l'alarme, si bien que le jeune bandit fut rapidement arrêté.

Poignée de petits faits

✶ Mgr Hamiète Cicognani, nonce apostolique à Washington, est arrivé à Rome. Il sera reçu en audience par le Pape. Les milieux généralement bien informés attribuent une grande importance à ce voyage. On assure, en effet, que le nonce serait porteur d'un message de M. Roosevelt au Pape Pie XII.

✶ Un train transportant des militaires a été accidenté près de la gare de Fhanda, Roumanie. On compte un mort et dix blessés.

✶ Un avion militaire est tombé près de Lucca, Italie, et ses deux occupants ont été tués.

✶ En Slovaquie, 300 hommes politiques de l'ancien régime sont accusés de corruption. Parmi eux figurent le Dr Hodza, ancien président du Conseil tchécoslovaque, M. Srodar, premier ministre pour la Slovaquie et une série d'anciens députés et sénateurs.

✶ A la suite de l'arrestation à Santiago du Chili de 6 personnes, dimanche dernier, les autorités chiliennes ont découvert un vaste complot et procédé à de nouvelles arrestations. Le journal indépendant « La Opinion » indique que les conspirateurs disposaient de 15 millions de piastres.

✶ L'« Osservatore Romano » sous le titre « Documentation » signale une série de mesures prises ces derniers temps en Allemagne contre l'église catholique. Le journal du Vatican annonce que le ministre de l'instruction publique et des cultes de Bavière a décidé la fermeture du séminaire pour les missions de Freising et que l'hôtel de Feldkirchen dirigé par des religieux a été mis sous séquestre par la police d'Etat.

✶ Le maire de la ville de Halmeu, Roumanie, a été grièvement blessé par l'explosion d'une grenade lancée il y a deux jours par des membres de la minorité hongroise. Il a succombé à ses blessures. Un prêtre et l'instituteur local, tous deux Hongrois, ont été arrêtés, ainsi que dix autres habitants de Halmeu. Le nombre des arrestations opérées à la suite de cette affaire s'élève maintenant à 24.

Dans la Région

Une fillette tuée par le train

—o—

Dimanche soir, le train quittant Zweisimmen à 17 h. 23, a atteint, au passage à niveau de Schönried, la petite de Siebenthal, cinq ans, habitant Schönried, qui a été tuée sur le coup. C'est en voulant sauver son chien qui était engagé sur la voie que l'enfant a été atteinte.

—o—

Un douanier blessé par un coup de feu

Dimanche dernier, un douanier du poste du Brassus, partant en patrouille, dégaina son pistolet pour le vérifier ; malheureusement, dans la manipulation, un coup partit qui traversa le corps de M. Adrien Duperrex, de Château-d'Oex, douanier également ; la balle pénétra au-dessous des côtes, passa à quelques millimètres de la colonne vertébrale, sans blesser aucun organe essentiel, de sorte qu'on espère que le blessé se remettra rapidement. L'émotion a été grande pour tout le poste.

ABONNEZ-VOUS AU « NOUVELLISTE VALAISAN »

RADIO-PROGRAMME

SOTTENS. — Vendredi 14 juillet. — 10 h. 30 Exposition nationale. 12 h. Concert. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Concert du musique légère. 13 h. 15 Gramo-concert. 17 h. Concert. 18 h. Intermède de disques. 18 h. 15 Rappel des manifestations. 18 h. 40 Pour ceux qui aiment la montagne. 18 h. 50 Bulletin financier. 19 h. 05 Les cinq minutes du football suisse. 19 h. 10 Intermède. 19 h. 15 Micro-Magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Tour de France. 20 h. 05 « Hoffmann, le chercheur d'invisible ». 21 h. 30 Chronique des institutions internationales. 21 h. 50 Les beaux enregistrements. 22 h. 20 Informations de l'A. T. S.

BEROMUNSTER. — 6 h. 20 Disques. 6 h. 50 Nouvelles. 10 h. 30 Relais de Sottens. 12 h. Disques. 12 h. 30 Nouvelles. 12 h. 40 Disques. 16 h. 30 Pour Madame. 17 h. Concert. 18 h. Pour les enfants. 18 h. 30 Chants. 19 h. Intermède. 19 h. 30 Nouvelles. 19 h. 40 Les cloches du pays et le quart d'heure de l'Exposition nationale. 20 h. Concert. 20 h. 30 Tempête à la Bastille. 21 h. 20 Musique de chambre. 22 h. Nouvelles. 22 h. 10 Bâle. 22 h. 30 Programme du lendemain.

Nouvelles locales

Le Gouvernement valaisan agit en faveur des contrats collectifs de travail

—o—

Nous lisons dans l'« Ordre professionnel » paraissant à Genève :

« Le Conseil d'Etat valaisan a complété l'arrêté du 2 mars 1934 concernant l'adjudication des travaux publics et des fournitures à l'Etat par l'adjonction suivante :

« Dans les adjudications, il sera tenu compte des conditions figurant dans les contrats collectifs de travail régionaux reconnus par le Conseil d'Etat. Ces contrats, pour être reconnus, devront toutefois prévoir l'affiliation patronale à une caisse d'allocations familiales et à une caisse de chômage organisée sur la base du principe paritaire. Il sera demandé l'application de ces contrats aux soumissionnaires et cette clause sera insérée dans les cahiers des charges. »

Le Gouvernement valaisan marque ainsi nettement son intention de poursuivre une politique sociale en faveur des contrats collectifs de travail, des allocations familiales et de l'assurance chômage professionnelle paritaire.

Il a préféré à une loi générale sur les contrats collectifs des décisions partielles favorisant une avance par étapes. Cette prudence supprime le risque d'un recours tel que celui dont a été victime la loi genevoise et permet tout de même de réaliser tranquillement le plan de constructions sociales auquel se sont attelés les uns après les autres les gouvernements de nos cantons romands.

Dans le Valais où les travaux entrepris pour le compte de l'Etat sont toujours importants, cette récente mesure donnera certainement des résultats excellents. Elle a été accueillie avec joie par les entrepreneurs, car elle met tous les concurrents sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges causées par la main-d'œuvre.

Nous voulons surtout souligner le fait que le Conseil d'Etat valaisan ne demande pas seulement que les adjudicataires appliquent le contrat collectif de travail de leur branche mais qu'il exige que ces contrats prévoient une affiliation patronale à une caisse d'allocations familiales. C'est la première fois qu'un de nos gouvernements cantonaux prend une mesure d'une telle portée.

En effet les lois genevoise et neuchâteloise sur les contrats collectifs ou les projets présentés au Grand Conseil vaudois ne parlent pas de rendre obligatoire l'affiliation des employeurs à une caisse d'allocations familiales en faveur du personnel. »

—o—

Une première messe à Hérémence

On nous écrit :

Voir la communion intime de toute une population, avec un jeune homme qui quitta sa famille pour entrer au service de Dieu, c'est la grande joie que procure une première messe. Nous avons goûté cette joie dimanche à Hérémence à l'occasion de la première messe de M. l'abbé Joseph Gauye. Le village coquettement décoré reflétait cet air de fête intime.

Précédé d'un ravissant groupe de fillettes en costumes du pays, portant des bouquets de fleurs, de la Jeunesse catholique avec son drapeau, et d'un nombreux clergé, le primiciant entra à l'église au chant du « Lauda Jerusalem », suivi des membres de sa famille.

D'une voix émue, le jeune prêtre entonna le « Veni Cretor ». Et cette émotion se manifesta pendant toute la durée des Offices. Le primiciant était assisté de M. le curé Meytain, Père spirituel, de son oncle le R. P. Damien Mayoraz et du futur prêtre M. l'abbé Nicolas Sierro.

La Chorale, sous la direction de M. C. Sierro, contribua beaucoup par ses chants très bien donnés, au rehaussement de la fête.

A l'Evangile, le R. P. Marcel Mayor retraça dans un magistral sermon de circonstance, la dignité du prêtre et la beauté du sacerdoce.

Dans une superbe envolée poétique et métaphorique, il chanta les merveilles du pays, invitant tous les futurs prêtres à célébrer leur première messe en Valais, pays placé à mi-chemin entre la terre et les cieux.

Il félicita enfin la famille pour les sacrifices qu'elle s'est imposés et eut un mot particu-

lier pour le père du jeune prêtre, et sa mère qui, du haut du ciel, a sans doute coopéré à sa vocation.

Après les Offices, les invités se rendent dans le jardin de la cure, savourer le succulent banquet préparé par le maître queux Debons.

Au dessert, de nombreux discours, tous empreints de la meilleure éloquence, celle du cœur et de l'âme, sont prononcés.

Nous ne pouvons que citer les noms des orateurs : M. le curé Meytain, au nom de la paroisse ; M. le président Bourdin, au nom de la commune ; M. le Doyen Rouiller, curé de Vex, au nom du clergé ; M. le Dr Antoine Favre, professeur à l'Université de Fribourg ; M. Sierro, sous-préfet ; le R. Père Julien ; M. l'abbé Gaspoz, curé de Vernamiège ; M. Joseph Dayer, au nom de la Jeunesse ; le R. Père Damien, M. l'instituteur Camille Sierro, au nom de la Famille, ayant pour chacun le mot de la reconnaissance.

Tous ces toasts ont été couverts d'applaudissements.

L'heure avançant, on se rend ensuite à l'église pour le « Te Deum » et la Bénédiction qui terminent cette inoubliable journée.

A notre tour, nous présentons à notre contemporain, M. l'abbé Gauye tous nos vœux. Nous y joignons nos remerciements pour l'aimable invitation en notre qualité de correspondant. Nous l'assurons de notre souvenir et de notre appui.

Alexandre Mandelon.

La troupe dans la région de la vallée d'Entremont

On nous écrit :

Depuis quelques semaines, l'E. R. Art. mont. VIII se trouve en service de campagne, dans cette riche vallée aux sites si enchanteurs. Pendant quelques jours, elle bivouaqua sur les hauteurs, près des neiges éternelles. Dans ces lieux si solitaires, le bruit du canon se mêlait aux joyeux échos de nos belles montagnes.

Le soir, à Bourg St-Pierre et à Liddes, une jeunesse joyeuse s'en donnait à pleins ébats et les rues se faisaient l'écho de douces mélodies. Les jargons les plus divers se confondaient et cette troupe si allègre ne pouvait mieux refléter, par la diversité de son langage, l'esprit du peuple suisse.

La population nous réserva un accueil des plus chaleureux. Malgré la diversité des langues, les liens entre civils et militaires se resserrèrent et ceux-là mirent tout leur cœur à aider ceux-ci. Le devoir de la troupe en fut plus léger.

Aussi, nos frères confédérés, enchantés de cette réception, sont-ils heureux d'emporter dans leurs foyers un vibrant souvenir de leur séjour en terre romande et ils se font un devoir de remercier les autorités civiles et la population tout entière de l'accueil qui leur fut réservé.

Gd.

Le cas de Bielmann

Un correspondant du « Nouvelliste » manifestait ce matin son étonnement d'une liberté toute provisoire, accordée à Bielmann, condamné à 12 mois de réclusion pour faux témoignage dans l'affaire criminelle Genoud-Zwissig.

Nous sommes allé aux renseignements.

Cette liberté provisoire se justifie pleinement. Soumise d'ailleurs au Conseil d'Etat, celui-ci l'a approuvée.

Bielmann souffre d'une méchante hernie qui s'est aggravée depuis sa détention.

Le médecin de la prison a déclaré nécessaire une opération qui exigeait un séjour dans un hôpital ou une clinique.

L'Etat aurait dû payer les frais, toujours élevés, d'une opération et du séjour.

Bielmann remis en liberté provisoire pour cette opération, il appartient à la famille ou à la commune d'origine de payer les frais d'une infirmité qui n'a pas été occasionnée par le régime de la prison.

On voit donc par là que le Conseil d'Etat a agi au mieux des intérêts de la collectivité sans pour autant blesser les sentiments d'humanité.

La situation doryphorique

Les découvertes de doryphore ont été particulièrement nombreuses en Suisse romande.

C'est bien Vaud le plus atteint de tous les cantons.

Au 10 juillet, la situation s'établit ainsi : Genève : 39 communes contaminées dont plusieurs complètement ; Vaud : 276 communes contaminées dont une vingtaine complètement ; Neuchâtel : 53 communes contaminées dont plusieurs complètement ; Jura-Bernois : 80 communes contaminées dont quelques-unes complètement ; Fribourg : 65 communes contaminées avec 177 foyers ; Valais : 3 communes contaminées avec 9 foyers, soit en Suisse romande 516 communes atteintes plus ou moins fortement avec 3000 à 4000 foyers au moins.

Pour les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura-Bernois, un nombre exact de foyers ne peut plus être indiqué, car sur le territoire de quelques communes, de nombreux insectes ont été trouvés dans presque toutes les cultures de pommes de terre. Les écoles de Vallorbe, par exemple, ont capturé, lors de la dernière prospection, plus de 6000 adultes.

En Suisse alémannique, on compte 230 communes atteintes avec 474 foyers environ.

Il est à signaler que St-Gall, Schaffhouse et Zoug constituent trois nouveaux cantons atteints.

La progression de l'insecte vers l'intérieur du pays continue : de nouveaux foyers, heureusement peu nombreux, ont été découverts en Gruyère, au Pays-d'En-haut et en Valais.

Aux adultes hivernés chez nous, s'ajoutent actuellement ceux que nous apportent les orages depuis les régions françaises limitrophes envahies. De véritables essaims ont été aperçus tombant en « pluie » sur les cultures de pommes de terre.

Les traitements obligatoires des foyers superficiels par taches ou par zones plus ou moins étendues, suivant le degré de contamination, ont également débuté avec, pour la montagne, un léger décalage des dates prescrites. Si l'on doit déplorer l'aggravation de la contamination, on peut par ailleurs se réjouir des conditions excellentes qui se présentent actuellement pour les traitements. Le temps se maintient, en effet, au beau et, d'autre part, les fenaisons étant en grande partie terminées, les agriculteurs pourront mieux se consacrer au traitement de leurs champs de pommes de terre.

Pour retarder l'invasion, il faut donc **continuer d'exercer une étroite surveillance et exécuter consciencieusement toutes les mesures ordonnées.**

Station fédérale d'essais et de contrôle de semences de Lausanne.

Service télégraphique et téléphonique

De Memel à Dantzig

VARSOVIE, 13 juillet. — La presse polonaise annonce que le citoyen allemand Bruno Wohl, du territoire de Memel, et son fils âgé de 12 ans furent tués à coups de pierres par une bande organisée. Wohl avait refusé d'adhérer au parti national-socialiste et avait obtenu l'autorisation de s'établir en Suède.

VARSOVIE, 13 juillet. — Le Sénat de la Ville Libre de Dantzig a décidé de supprimer les cours de religion dans les écoles dantzicoises. Les dites leçons seront remplacées par des cours d'idéologie nationaux-socialistes.

D'autre part les livres religieux ne peuvent plus être vendus que dans quelques librairies spécialement autorisées.

Les plaidoiries au procès des Fidèles Confédérés

ZURICH, 13 juillet. (Ag.) — La quatrième journée du procès est consacrée aux plaidoiries.

Le défenseur du Dr Zander, de Nikles et Frei déclare que Zander n'a ni menacé l'indépendance du pays, ni exploité un service d'information pour l'Allemagne. En ce qui concerne le financement du service extérieur de la Ligue des fidèles Confédérés par l'Allemagne, il n'y a même pas d'indices, et encore moins de preuves. Le service extérieur de la Ligue travaillait uniquement dans l'intérêt du mouvement. Il n'occupait que des Suisses. Si un officier de renseignements de l'ambassade de France a été surveillé c'est parce qu'il avait réussi à obtenir la collaboration d'un officier suisse. Quant à la surveillance de consulats étrangers elle n'a commencé qu'après qu'on se fut rendu compte que certains Suisses appartenant aux milieux de gauche entretenaient des rapports étroits avec ces consulats. Frei a transporté les archives en Allemagne parce qu'il s'attendait à la création en Suisse d'un gouvernement de front populaire. Frei lui-même n'a pas pris la fuite l'année dernière, mais il n'est simplement pas rentré au pays. Le défenseur affirme que si l'action de la police fédérale n'avait pas fait tant de mal, le « docteur » de Stuttgart, qui est Suisse, serait venu à Zurich et aurait révélé son identité.

Le défenseur de Derendinger et Oberdörfer dit que contrairement aux affirmations du Procureur, les accusés qui virent personnellement le « docteur » ont déclaré d'emblée à l'instruction que c'était un Suisse. Au cas où le Tribunal admettrait le délit d'espionnage il devrait pour le moins reconnaître que Derendinger a été de bonne foi, parce qu'il a toujours pensé travailler dans le service extérieur pour la Ligue des fidèles Confédérés. L'organisation par un parti d'un service secret de renseignements n'est pas dirigée contre l'Etat, mais contre l'adversaire politique et contre les mouchards au sein même de l'organisation. Le défenseur considère que l'instruction faite par le juge fédéral fut à la fois sévère et correcte, mais empreinte de certaines idées préconçues.

Le départ de M. Grandi

LONDRES, 13 juillet. (Havas.) — La presse anglaise commente longuement le départ de M. Grandi, ambassadeur d'Italie. Le nouveau ministre de la justice italien jouissant d'une grande popularité dans la société anglaise, les journaux sont unanimes à lui souhaiter bonne chance et son éloignement de Londres est regretté. C'est notamment ce que souligne le « Times » qui ajoute : « La tâche lui incombant en tant qu'interprète et quelquefois de médiateur entre les deux pays au cours des années difficiles aurait découragé et rebuté d'autres que lui. »

« On peut espérer, dit le « Times » que la rentrée dans le Cabinet italien de l'ancien ministre des affaires étrangères signifie que ce changement de domicile ne sera pas une perte totale pour l'Angleterre, car le nouveau ministre nous connaît bien. »

Des avions, des avions

LONDRES, 13 juillet. — On publie aujourd'hui une nouvelle demande de crédits supplémentaires de 40 millions 100,000 livres sterling pour les services de l'aviation. On estime à 260 millions 626,900 livres sterling le total des évaluations budgétaires pour les services de la Royal Air Force. On précise que cette demande de crédits supplémentaires est rendue nécessaire par le fait que les livraisons d'appareils ont été plus rapides que prévu. C'est ainsi qu'une grande usine fabriquant des bombardiers Wellington est de vingt semaines en avance sur le programme établi avec le ministère.

Les effectifs maxima des officiers et des hommes de la Royal Air Force, à l'exception des contingents de l'Inde fixés à 118 mille, sont portés à 150 mille.

La crise hollandaise

LA HAYE, 13 juillet. — M. Coolen, conseiller d'Etat, ancien ministre de la marine que la reine Wilhelmine avait chargé le 8 juillet de constituer le Cabinet a renoncé. La reine a chargé l'ancien président du Conseil démissionnaire, M. Colijn, de former le ministère.

Où l'Italie proteste

ROME, 13 juillet. — Le gouvernement italien a adressé au gouvernement français le 10 juillet une note protestant contre la cession par la France du Sandjac d'Alexandrette à la Turquie.

En sa qualité de puissance mandante l'Italie formule des réserves quant à cette décision, qui a été prise en outre contre la volonté des populations intéressées.

Le Dr Schacht à Ascona

LOCARNO, 13 juillet. (Ag.) — Le Dr Schacht, ancien ministre de l'économie du Reich, de retour d'un voyage aux Indes, est de nouveau l'hôte d'Ascona.

Rencontre de deux voitures

On nous écrit :

Sur la route du Grand St-Bernard, une voiture conduite par M. Albert Deslarzes, de Sion, est entrée en collision avec l'auto de M. Charles Vodoz, garagiste à Vevey, conduite par M. Am Rhin Michel, photographe, à Lucerne. Les dégâts aux deux véhicules sont importants. Il semble résulter de l'enquête ouverte par la gendarmerie que M. Deslarzes n'est nullement responsable de l'accident et qu'il n'a commis aucune faute.

L'indulgence plénière et la radio

Selon le désir du Pape, la pénitencerie apostolique vient de prendre un décret disposant que l'indulgence plénière attachée à la bénédiction « urbi et orbi » est valablement transmise et reçue par moyen radiophonique.

Société des anciens élèves des Ecoles valaisannes d'agriculture

La course prévue par l'assemblée générale du mois de janvier à l'Exposition nationale de Zurich aura lieu les **6 et 7 août prochain.**

Les membres qui n'auraient pas reçu notre circulaire voudront bien la réclamer au secrétaire-caissier, H. Felley, F. V. P. L., Sion. Tél. 2.14.44.

MARTIGNY. — Succès. — Mlle Madeleine Dupuis, de Martigny-Ville, vient de subir avec distinction son deuxième examen de piano à l'Institut de Ribaupierre, à Lausanne. Nos vives félicitations.

ST-MAURICE. — M. Eligio Cimbri, violoncelliste, de St-Maurice, vient d'obtenir un Certificat de capacité d'enseignement, aux examens de l'Ecole normale de Musique (Institut de Ribaupierre) à Lausanne, le 10 juillet. Nos compliments.

Une affaire contre la sécurité de l'Etat en France

PARIS, 13 juillet. (Havas.) — Certains journaux du matin ont parlé de l'affaire concernant la sécurité de l'Etat dans laquelle seraient compromises deux personnalités appartenant au monde de la presse parisienne qui auraient été arrêtées.

L'« Intransigeant » écrit à ce sujet : « On prononce des noms, on parle même d'aveux faits par les inculpés. Selon notre enquête tout cela semble bien exact dans ses grandes lignes mais on sait que la loi de 1934 et le décret de mars 1939 interdisent toute divulgation et toute indiscrétion touchant les instructions menées par la justice militaire. »

Le tir au mortier meurtrier

HUTTWIL, 13 juillet. (Ag.) — A Durrenroth près de Huttwil, deux jeunes gens qui effectuaient des tirs avec un mortier à l'occasion d'un mariage ont été atteints par la décharge.

Le jeune Fritz Gerber, 14 ans, a été tué sur place, tandis que son camarade, M. Kurt Fischer, 23 ans, employé de chemin de fer, est décédé à l'hôpital.

Quatre militaires se tuent au Grand Paradis

AOSTE, 13 juillet. — Quatre militaires appartenant à l'école d'alpinisme d'Aoste qui effectuaient une ascension dans le massif du Grand Paradis ont fait une chute et se sont tués.

La convention concernant le Sandjac d'Alexandrette

PARIS, 13 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu l'échange des instruments de ratification de la convention franco-turque concernant le Sandjac d'Alexandrette par l'ambassadeur de Turquie et M. Bonnet, ministre des affaires étrangères.

Chronique sportive

Le palmarès du Tir fédéral

Le palmarès des résultats de tir à Lucerne vient de paraître. Nous y relevons ce qui concerne les 13 sections valaisannes qui ont effectué le tir à 300 m.. Aucun Tir fédéral n'a connu une participation valaisanne aussi forte et nous pouvons également nous féliciter des beaux résultats obtenus :

1ère catégorie (78 sections) : 26ème Viège, 50.408.

2ème catégorie (153 sections) : 11ème Vouvry, 50.786 ; 111ème Sion, 48.658.

3ème catégorie (623 sections) : 3ème Martigny, 52.260 ; 36ème St-Maurice, 50.695 ; 165ème Leuk Stadt, 49.302 ; 237ème Monthey, 48.878 ; 302ème Vernayaz, 48.500 ; 493ème Sierre, 47.286 ; 510ème Stalden-ried, 47.096.

4ème catégorie (755 sections) : 129ème Salvan, 49.463 ; 242ème Bramois, 48.726 ; 666ème Brigue, 45.552.

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Brest-Lorient (174 km.)

Cette 4ème étape a été assez dure, rude même et les coureurs n'ont pas eu la tâche facile. Notre étrange Litschi n'en eut que plus de mérite à être l'un des animateurs de la course et à ramener le peloton sur des fuyards. Le mieux s'accentue vraiment... Faudra-t-il faire son « mea culpa » des sévérités adressées à Litschi ? On l'espère franchement... Le Tour n'est pas fini... mais le retard est tout de même considérable.

Pour aujourd'hui le « leader » de l'équipe suisse est récompensé de son effort par sa place au classement : arrivé premier au vélodrome de Lorient, il fut passé par le Hollandais A. van Schendel, mais tous deux furent coiffés au sprint par le Français Louviot, survenu en trombe. Classement donc, à l'arrivée : 1. Louviot : 4 h. 38' 56" ; 2. A. van Schendel, même temps ; 3. **Litschi,** même temps ; 4. Disseaux ; 5. P. Clemens ; 7. Vietto ; 8. M. Clemens ; 20 ex aequo en 4 h. 43' 25" : **Wyss ; Wagner ; Maestranzi ; Pedroli ;** 51. **Perret ;** 60. (?) : **Jäszli.. Gross...**

Classement général : 1. Vietto, 22 h. 41' et quelques ; 2. M. Clemens ; 3. Disseaux ; 4. Fontenay ; 5. Tassin ; 41. **Pedroli ;** 51. **Wagner ;** 52. **Perret ;** 63. **Litschi ;** 64. **Gross ;** 65. **Wyss ;** 69. **Maestranzi...** A demain des précisions, rectifications et compléments, qu'une audition brouillée par l'orage rendra vraisemblablement nécessaires...

De la boxe... sérieuse !

Le match de catch as catch can comptant pour le championnat du monde des poids mi-lourds, opposant hier soir, à Marseille, l'Américain Ben Sherman et le Hongrois Stan Karoly, a été interrompu par une faute de Karoly. Après un quart d'heure de combat Karoly eut deux dents cassées et se jeta sauvagement sur son adversaire en employant les coups défendus. L'arbitre voulant les séparer a été mis knock out par les deux lutteurs qui purent être calmés par la police.

Madame Veuve **Louise GAY** et famille, à Saillon, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

ON PARCOURT CERTAINS JOURNAUX MAIS ON LIT ENTIÈREMENT LE « NOUVELLISTE »

Société désirant organiser

voyage à Zurich

(visite Expo) dans car dernier confort, disposerait de quelques places.

Prix du voyage : Fr. 18.— par personne pr deux jours. Envisagé pour septembre.

Faire offres écrites sous chiffres P 456-11 S à Publicitas Sion.

Au magasin Philibert

renseignez-vous sur

SISOIF de Fruijus S. A.

la boisson délicieuse, désaltérante et bon marché. Un grand flacon pour Fr. 1.—. Une cuillère à soupe de SISOIF, 3 cuillères de sucre fin et 1 litre d'eau bien fraîche et vous répéterez la même opération 12 fois avec votre flacon. C'est incroyable et pourtant vrai. **Essayez une fois** vous ne pourrez plus vous en passer.

Chez Philibert (Louis Kœnig).

SAXON - CASINO

Dimanche 16 juillet, dès 8 heures

Fête cantonale valaisanne de lutte

avec la participation

des **couronnés fédéraux, romands** et **cantonaux**

CANTINE — **TOMBOLA**

Dès 18 heures : **GRAND BAL**

Dès samedi 15 juillet

Grande vente

Soldes

10 % 30 % 50 %

300 **Complets sport et ville** 32.-- 45.-- 65.-- 85.--

200 **Pantalons tous genres** 4.50 à 15.—

COMPLETS GARCONS 16.- à 35.-

200 **ROBES, NOUVEAUTÉS** 5.— 15.— 25.— 35.—

COSTUMES TAILLEURS

MANTEAUX MI-SAISON

Marchandise de tout 1er choix

Delapraz

la grande maison de confiance à l'étage !

Rue Haldimand 2, 2me

LAUSANNE

Dr P. DELALOYE

ARDON

absent

jusqu'au 1er août

FROMAGE MAIGRE

jusqu'à 1/4 gras, bonne qual. de Fr. 0.80 à 1.— par kg. envois continus contre remb.

G. Moser, Wolhusen.

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice

Fromages

bon marché

par envois de 15 kg. par kg

Tilsit maigre, doux,	0.70
Maigre, de table ou à râper	0.80
Petits fromages de montagne, 1/4-1/2 gras	1.60
Tilsit gras	2.30
Emmenthal gras	2.30

Par envois de 5 kg. 10 ct. en plus par kg.

Käswolf, Coire 11 - Tél. 6.36

Chambres à coucher

Chambres à manger

40 modèles, luxueux, modernes

SOLDES AU CHOIX

dès le 15 juillet

DEPUIS FR. 325.--

Profitez d'acheter votre mobilier durant notre période de soldes, vous réaliserez un gain de plusieurs centaines de francs

CLAUSEN, ameublements

Av. Ruchonnet 6 à 1 min. de la Gare, - LAUSANNE.

Machines à écrire

Vente - Echange - Location

Rubans - Papier carbone

H. Hallenbarter - Sion

DÈS LE 15 JUILLET

LES SOLDES D'ÉTÉ

UN ÉVÉNEMENT DANS LE DOMAINE COMMERCIAL

Tout notre STOCK de MANTEAUX et COSTUMES vendus avec des RABAIS de

40 et 50 % et au-delà

Tout un STOCK de TISSUS, laine, soie et coton, sacrifiés avec des RABAIS de

30 % + 40 %

QUELQUES PRIX

COSTUMES	19.-	25.-	29.-
MANTEAUX	19.-	22.-	35.-
CHINE IMPRIMÉS	1.40	1.60	2.-
VISTRAS	1.20	1.40	1.80

UNE FOULE DE COUPONS ET D'OCCASIONS

Maison de confiance, rabais réels

SILVAIN BLOCH

Rue de Bourg, 35 LAUSANNE

SOLDES D'ÉTÉ A L'INO

Soldes d'été

SAMEDI 15 JUILLET

et jours suivants

Affaires exceptionnelles

A TOUS LES RAYONS

INNOVATION

S.A. Lausanne Place St-François

Jeune homme trouverait place comme

apprenti pâtissier-confiseur

Confiserie Tairraz, Sion.

CÉPHALINE, Petitat. pharm. Yverdon

Maux de tête
Migraines
Douleurs
Insomnies

Antinévralgique sans effet nuisible

En poudre ou en comprimés.

Fr. 1.75 la boîte. Toutes pharmacies.

?...

Il est certain...

que, pour tous Commerçants, Artisans, Industriels, Communes, Administrations, Sociétés, l'exécution soignée, à un prix raisonnable, des nombreux imprimés nécessaires constitue une affaire

CAPITALE

Confiez-nous l'impression de vos formulaires de bureau, correspondance, comptabilité, cartes de commerce, circulaires, enveloppes, carte de convocation, de membres passifs, etc., tous travaux d'impression en noir et couleurs. Ils seront exécutés à votre entière satisfaction par l'

IMPRIMERIE RHODANIQUE

ST-MAURICE Tél. 2.08

3 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

LA ROUTE FAMILIERE

—o—

Mon petit pays benrichon, je l'aime pourtant !

Au printemps, le vallon de Dampierre est délicieux avec ses bouquets d'acacias, ses taillis épars, ses traînes de châtaigniers, ses buissons en fleurs, ses eaux claires, ses vieux chemins pleins de rossignols, et qui s'enfuient tout biscornus sous les branches basses, parsemés de joncs marins et de touffes d'ajoncs fleuris.

Ah ! quel rêve cela serait d'y passer « deux », en ces vieux chemins à la François Fabié !

Même, pendant la neige, ma campagne est belle ! Ce soir, en m'en revenant des Airelles, closes comme un tombeau, je contemplais du côté du sud-ouest le grand taillis des Plantes. Il était tout doublé de drap blanc. C'était, ma foi, d'un effet magnifique.

Et les mottes brunes des longs guérets de la Viverte ? Elles avaient toutes leur sommet recouvert de neige, et les creux restaient bruns. Cela donnait au labour immense et rigide un aspect de grand lac qui s'irise et frémit sous le vent.

Et ces traînées roses que le soleil déclinant versait sur les étendues neigeuses, comme cela mettait une touche de féerie à ce paysage campagnard !

Vrai ! « mon peintre » est parti une semaine trop tôt. Ces paysages d'hiver lui auraient fourni de si beaux sujet !

Et comme je l'aurais aimé s'il avait seulement daigné me remarquer, « mon peintre » !

Sans le savoir, il est peut-être passé près du bonheur.

Car il me semble que toutes les femmes ne doivent pas aimer de la même intensité. Moi, j'ai un cœur tout neuf qui ne demande qu'à se dépenser et à s'épanouir sous la chaleur de l'amour.

Il ne s'est pas usé inutilement, mon cœur ! L'affection que je porte à tante Lalie a été sa seule occupation. Ceci n'est pas suffisant pour le mettre hors d'usage. Il possède donc encore toute sa force, toute sa jeunesse.

Depuis dix ans, il s'y loge tant de tendresse inutilisée que les jours où je pourrai donner libre cours à toute cette exubérance refoulée, ce sera un véritable déluge sentimental.

Tout cela aurait donc été pour « mon peintre » s'il l'avait voulu. En tout cas, cela sera pour le mari inconnu, celui qui, pour l'heure, se soucie de moi comme du grand Turc.

Mais je ne veux pas encore renoncer au mariage, ah ! non ! Je ne veux pas croire qu'avec le départ de ce jeune peintre, tout est fini de mon rêve.

Non, non, il faudra qu'un jour je sois fiancée à un garçon qui m'aimera, comme je suis prête à l'aimer.

A quoi me servirait donc d'être sur terre, si ce jour béni n'arrive jamais !

(A suivre.)